

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du Comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mmes BUTORI, LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme BUTORI à Mme CASTEL, M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M.....présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Il est rendu compte au Conseil d'Administration des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **14 juin 2022 : MODIFICATION REGIE DE DEPENSES**

La décision n° 21-01 qui visait à créer une régie de dépenses au sein du conservatoire a été complétée et modifiée à compter du 1^{er} juillet 2022 en son article 08 afin que le régisseur soit assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



➤ **14 juin 2022 : MODIFICATION REGIE DE RECETTES « INSCRIPTIONS – LOCATIONS »**

La décision n° 19-03 qui visait à créer une régie de recettes a été complétée et modifiée à compter du 1^{er} juillet 2022 en son article 07 afin que le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver soit fixé à 90 000 €, dont 6 000 € de monnaie fiduciaire.

➤ **14 juin 2022 : EMPRUNT CREDIT AGRICOLE**

Il a été contracté un emprunt de deux cent mille euros auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne pour financer le programme d'investissement 2022 de la Régie Autonome – CRR Maurice Ravel, aux conditions suivantes :

- Capital emprunté : 200 000 €,
- Durée : 10 ans,
- Taux fixe : 1,42 %,
- Périodicité : annuelle,
- Annuité : constante
- Frais de dossier : 400 €

➤ **14 juin 2022 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE AINTZINA**

Il a été établi une convention de partenariat avec le centre Aintzina, en vue de l'organisation d'un projet commun autour de la danse mis en œuvre le lundi 27 juin 2022 sur le site du Conservatoire. Le centre Aintzina s'est engagé à accompagner et encadrer ses jeunes en vue du bon déroulé du projet.

➤ **28 juin 2022 : CESSION MATERIEL (VIBRAPHONE MUSSER 0017)**

Il a été accepté une offre de reprise faite par la société MURENO N.V pour le Vibraphone Musser (n° inventaire 0017) pour un montant de 3 500 €.

➤ **28 juin 2022 : AVENANTS CONTRATS ASSURANCE SMACL SA**

La Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales a transféré au 1^{er} janvier 2022 une partie de son portefeuille de contrats, avec les droits et obligations qui s'y rapportent, à la société MAIF SOCIETE ETA qui change de dénomination et devient la Société Anonyme SMACL Assurance. De ce fait, il a été signé les avenants ayant pour objet de formaliser le changement de titulaire du marché pour l'ensemble des lots, à savoir :

- Lot 1 : Responsabilité Civile
- Lot 2 : Protection juridique
- Lot 3 : Dommages aux biens
- Lot 4 : Flotte automobile
- Lot 5 : Risques Statutaires

DONT ACTE